



Le 2 décembre 2010

Par courriel et par poste

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012
Dossier Régie: R-3740-2010
Notre dossier : R000355 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution désire préciser certains éléments relatifs à la planification de l'audience du dossier tarifaire.

Le témoignage de M. André Boulanger (panel 1) sera d'une durée de 30 minutes. Les autres panels requerront entre 5 et 10 minutes pour l'adoption de la preuve et émettre certaines précisions le cas échéant.

Le Distributeur avise la Régie et les intervenants que la preuve relative aux réseaux autonomes sera répartie de la manière suivante :

- le panel 2 traitera des coûts évités des réseaux autonomes à l'exception de ceux du réseau de Schefferville ;
- le panel 3 abordera le thème du coût de service en réseau autonome et pourra répondre notamment aux questions soulevées dans le mémoire du RNCREQ ;
- le panel 4, quant à lui, pourra répondre aux questions relatives au réseau de Schefferville concernant l'application du PGEE et la tarification, ce panel pourra également aborder la question du signal de coûts évités spécifiques au réseau de Schefferville en raison de la présence de Mme Françoise Mettelet, qui est le témoin habilité à répondre aux questions sur les coûts évités en réseau autonome.

Le Distributeur se réserve 15 minutes de contre-interrogatoire par intervenant. La plaidoirie, pour l'instant, est estimée à 1 h 15 minutes.

En ce qui concerne les moyens préliminaires, le Distributeur n'entend pas répliquer à l'argumentation écrite déposée par l'Union des consommateurs aujourd'hui en réponse à la demande d'irrecevabilité à titre de preuve d'expert du rapport de M. Co Pham et suggère à la Régie de prendre cette question en délibéré.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
ÉF/js

c.c.: Intervenants